



Envoyé en préfecture le 31/08/2021
Reçu en préfecture le 31/08/2021
Affiché le 
ID : 070-257002584-20210830-2021_45-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE**

SEANCE DU 30 AOUT 2021

Date de la convocation : 24 août 2021
Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt et un, le 30 août, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de la doyenne de l'assemblée, Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents :

Emmanuel ARNOULD, Isabelle ARNOULD, Vincent BALLOT, Martine BAVARD, Jean-Marie BERTIN, Corinne BONNARD, Dominique DIDIER, Marie-Claire FAIVRE, Patricia FASSET, Eric FLEURY, Guillaume GERMAIN, Sophie LARUE BOLIS, Maryline MANTION, Bruno MACHARD, Sylvie MANIERE, Christiane OUDOT, Dominique PERILLOUX, Didier PIERRE, Nicolas PLANCHON, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Michel TOURNIER,

Etaient excusés avec pouvoir :

Hervé PULICANI – pouvoir à Corinne BONNARD

Etaient excusés :

Isabelle BOUCLANS, Martine OLIVIER-PAQUIS, Bertrand REZARD

DELIBERATION 2021- 45 : FONCTIONNEMENT DU COMITE SYNDICAL ET DU BUREAU

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le fonctionnement actuel du Comité syndical et les attributions du bureau précisées dans les statuts et le règlement intérieur en vigueur.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....
- affichage le.....
- publication le
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.